

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON

MAZARS
Le Prémium
131 boulevard de Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Exemplaire Confrère

AMPLITUDE SURGICAL
Monsieur le Président Directeur Général
11 cours Jacques Offenbach
26000 VALENCE

Lyon et Villeurbanne, le 30 octobre 2018

Personnel et confidentiel

Objet : Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le Document De Référence

Monsieur le Président-Directeur Général et cher Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société AMPLITUDE SURGICAL établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux paragraphes 6.1 et 7.1 du document de référence, sont ceux que nous avons établis le 30 octobre 2018.

Nous avons également vérifié que :

- le rapport du 30 octobre 2017 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2017, figurant au paragraphe 6.2 du document de référence n° R.17-070, enregistré auprès de l'AMF le 30 octobre 2017 et signé par MAZARS et DELOITTE & ASSOCIES,
- le rapport du 28 octobre 2016 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2016, figurant au paragraphe 6.2 du document de référence n° R.16-075, enregistré auprès de l'AMF le 28 octobre 2016 et signé par MAZARS et DELOITTE & ASSOCIES

sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé au paragraphe « Remarques générales » en page 2 du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et prévisionnelles ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

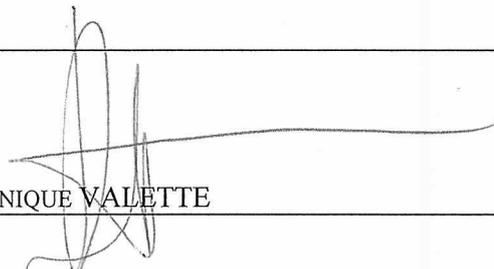
Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



DOMINIQUE VALETTE

MAZARS



PIERRE BELUZE
